



**MAIRIE DE LHERM**  
Département de la Haute-Garonne  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 février 2026

Date de Convocation : 10/02/2026  Date affichage : 11/02/2026	Conseillers en exercice <b>27</b>  Présents : 20 Votants : 25  Excusés : 2 Procurations : 5	Le 17 février 2026 à 19h, le Conseil Municipal de la commune de Lherm, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric PASIAN, maire de LHERM.	
		<b>Présents</b>	MM. PASIAN, BOYÉ, PEYRON, MICLO, MERCI, EXPOSITO, NOUNIS, GIL, GAURIER, SACAREAU, MORO, RABARIJAONA, PHI-VAN-NAM, SABATHIÉ, VERGNHES, TURPIN, MIRASSOU, PUJOL, LAUDENBACH, MARTIN
		<b>Procuration(s)</b>	BOULP Lauriane à Frédéric PASIAN CAUQUIL Jérôme à Brigitte BOYÉ MOREAU Sophie à PHI-VAN-NAM Mei-Ling GIRARD Christophe à TURPIN Albéry SOBIERAJEWICZ Fatiha à VERGNHES Sylvia
		<b>Excusé(es)</b>	LESCAUT Carine, COMORETTO Christophe
		<b>Secrétaire</b>	BOYÉ Brigitte

### Ordre du jour

1. Personnel : Convention de mise à disposition des agents techniques au SDEHG pour l'entretien de la chaufferie bois.
2. Finances : Demande de subvention au Département pour l'acquisition d'un minibus
3. Finances : Demande de subvention à la CAF de la Haute-Garonne pour l'acquisition d'un minibus
4. Finances : Modification de la demande de subvention à la Fédération de Football pour l'éclairage du terrain de foot synthétique.
5. Finances : Autorisation de dépenses du quart des crédits d'investissement au budget 2025 dans l'attente du vote du budget 2026
6. Urbanisme : Dénomination d'une impasse
7. Urbanisme : Autorisation de dépose d'une ligne électrique basse tension chemin du Rougeron

### Décision prises par M. le Maire en vertu de l'article 2122-22

### Informations diverses

### Questions orales des différents groupes

**Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.**

La séance est ouverte à 19h10. Madame Brigitte BOYÉ est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

En absence de toute remarque de la part des élus présents, le procès-verbal du 9 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

### **1. PERSONNEL : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS TECHNIQUES AU SDEHG POUR L'ENTRETIEN DE LA CHAUFFERIE BOIS.**

M. le Maire rappelle que la chaufferie bois a été transférée au SDEHG et la mise en service avec la nouvelle extension est imminente.

Pour les interventions de niveau 1, le Maire a proposé que les agents techniques communaux continuent d'intervenir. Les agents interviennent pour gérer les livraisons de bois, remplir le silo, évacuer les cendres, résoudre les problèmes mineurs tel que le blocage de la vis sans fin...

Cette mise à disposition sera gérée par une convention entre la commune et le SDEHG à compter du 1er mars 2026 pour une durée de 3 ans.

Le Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de la Haute-Garonne a émis un avis favorable le 17 février 2026,

⇒ *Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :*

VOTE	Pour :	25
	Contre :	0
	Abstention :	0

- D'approuver la mise à disposition des agents tels que présentés ci-dessus,
- D'approuver la signature de la convention

## **2. FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR L'ACQUISITION D'UN MINIBUS**

La commune dispose d'un minibus de 2003 mais qui n'a que 125 000km au compteur pour autant au bout de 23 ans, il est vétuste.

Aujourd'hui il est proposé de demander les subventions pour acquérir un nouveau véhicule et en fonction du résultat l'acquisition sera programmée.

Un devis a été établi pour un montant de 25 621,43€ HT.

⇒ *Le Conseil Municipal décide à l'unanimité*

VOTE	Pour :	25
	Contre :	0
	Abstention :	0

- D'approuver l'acquisition telle que présentée ci-dessus,
- D'approuver la demande de subvention au Département de la Haute-Garonne,

## **3. FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF DE LA HAUTE-GARONNE POUR L'ACQUISITION D'UN MINIBUS**

M. le Maire propose de solliciter également la CAF.

⇒ *Le Conseil Municipal décide à l'unanimité*

VOTE	Pour :	25
	Contre :	0
	Abstention :	0

- D'approuver la demande de subvention à la CAF de la Haute-Garonne,

Mme PUJOL indique que la Fédération de Football est susceptible d'être sollicitée également. Elle propose de se renseigner sur les conditions de la demande.

## **4. FINANCES : MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION A LA FEDERATION DE FOOTBALL POUR L'ECLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOT SYNTHETIQUE.**

M. le Maire rappelle la demande de subvention déposée auprès de la Fédération de Football Amateur pour la rénovation du terrain de football synthétique.

Il convient de mettre à jour la demande de subvention avec le montant du devis définitif établi par l'entreprise de 51 585,18€ HT.

⇒ *Le Conseil Municipal décide à l'unanimité*

VOTE	Pour :	25
	Contre :	0
	Abstention :	0

- D'approuver la demande de subvention à la Fédération de Football Amateurs,

#### **5. FINANCES : AUTORISATION DE DEPENSES DU QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AU BUDGET 2025 DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET 2026**

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit, sur autorisation de l'organe délibérant, la possibilité pour l'exécutif de la collectivité territoriale jusqu'à l'adoption de ce budget, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

M. le Maire demande au Conseil de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget 2025, soit :

Chapitre		BP 2025	Crédits ouverts en 2026 dans l'attente du vote du budget
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>		<b>13 000,00</b>	<b>3 250,00</b>
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>		<b>2 500,00</b>	<b>625,00</b>
<b>OPERATIONS</b>		<b>3 062 178,79</b>	<b>765 544,70</b>
15	Travaux salle polyvalente	60 452,13	15 113,03
16	Travaux rénovation de la halle	0,00	0,00
17	Travaux divers bâtiments communaux	48 159,35	12 039,84
18	Travaux église	212 972,67	53 243,17
19	Travaux et Equipements scolaires divers	58 057,60	14 514,40
20	Aménagement RD 43b	56 500,00	14 125,00
21	Voirie et réseaux divers	98 700,00	24 675,00
24	Rénovation Groupe scolaire	1 879 742,98	469 935,75
25	Equipements Sports culture	50 000,00	12 500,00
27	Rénovation Ancien Couvent	556 594,06	139 148,52
28	Equipements Divers	41 000,00	10 250,00
<b>Total</b>		<b>3 077 678,79</b>	<b>769 419,70</b>

⇒ *Le Conseil Municipal décide à l'unanimité*

VOTE	Pour :	25
	Contre :	0
	Abstention :	0

- D'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2026 dans l'attente du vote du budget dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget 2025,

## 6. URBANISME : DENOMINATION D'UNE IMPASSE

M. le Maire explique au Conseil qu'il convient de nommer l'impasse au niveau du 1bis rue de l'Anguille. Les riverains après concertation proposent de nommer la voie "Impasse grand soleil".



⇒ *Le Conseil Municipal décide à l'unanimité*

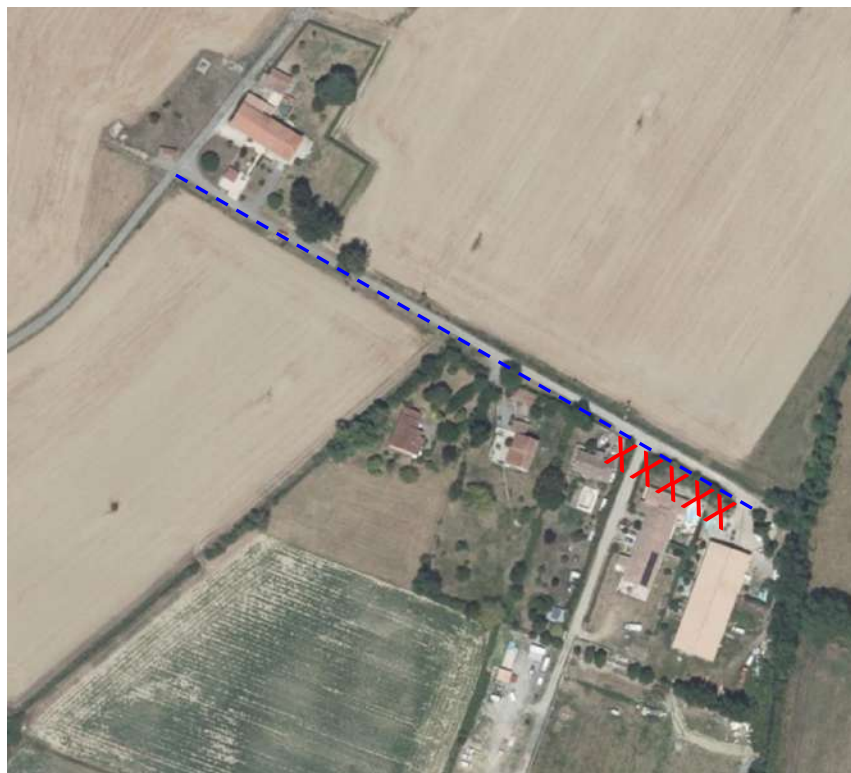
VOTE	Pour :	25
	Contre :	0
	Abstention :	0

- D'approuver le nom de la voie,

## 7. URBANISME : AUTORISATION DE DEPOSE D'UNE LIGNE ELECTRIQUE BASSE TENSION CHEMIN DU ROUGERON

M. le Maire explique au Conseil que des branchements électriques illégaux ont été constatés chemin du Rougeron.

Le réseau a été coupé mais pour éviter tout nouveau branchement illégal, en concertation avec ENEDIS, il est proposé de déposer la ligne électrique basse tension desservant les terrains en zone agricole.



⇒ *Le Conseil Municipal décide à l'unanimité*

VOTE	Pour :	25
	Contre :	0
	Abstention :	0

- De demander la dépose du tronçon de réseau basse tension chemin du rougeron comme indiqué,

### Décisions prises par M. le Maire en vertu de l'article 2122-22

#### Dépenses - Marchés publics

Objet	Entreprises	Montant € TTC
Fournitures petits équipements	SIDER	643,38
Numérisation des actes d'état civil	ADIC	991,56
Elagage	Yoann Elagage	1785,00
Mise aux normes électriques local cuisine MJC	SAS SIADOUS	543,63
Entretien tondeuse Kubota	Rural Master	2945,42
Réparation Véhicule	GDM	1275,36
Réparation alarme Maison des Jeunes	VK électronique	717,10
Contrat 2026 sauvegarde externe	LOREMA	691,20
Levé topographique Chemin de la Pielle	GUINTOLI	1152,00
Réfection des massifs pour poteaux de tennis	SLAMCOURT	1920,00
Alarme et caméras Ateliers techniques	VK électronique	9719,78
Eclairage extérieur patio Mairie	SAS SIADOUS	946,49
Mobilier de réception	SEDI	3345,48
Mobilier Ancien couvent	IKEA	1569,00

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **Tempête Nils**

M. le maire dresse un bilan de la gestion de la tempête Nils.

Dans la nuit du 11 au 12 février la commune a été frappée par la tempête Nils. L'alerte aux citoyens a été donnée dès 11h30 le 11 février : Le message diffusé indiquait « Ce coup de vent nocturne est très sérieux et doit vraiment être pris en considération. Ce n'est pas un gros coup de vent classique mais bien un phénomène qui va au-delà de ce qu'on observe habituellement sur notre région. »

La commune a subi des dégâts causés par des chutes d'arbres. La moitié nord de la commune a été privée d'électricité toute la journée de jeudi jusqu'à 19h00.

Une partie du chemin de la Pielles a été privée d'électricité jusqu'au lundi 16 février vers 19h00, soit plus de 5 jours consécutifs.

Plusieurs chutes d'arbres dont 4 à 5 arbres remarquables de plus de 80 ans ont été constatées et ont occasionné des dégradations dans les espaces verts et causé des dégâts à la toiture de la salle des fêtes. L'armoire électrique située devant l'école devant l'école a été inondée.

Cette tempête a permis d'identifier des fragilités dans la réaction apportée à cet événement intense.

Le Plan Communal de Sauvegarde n'a pas été activé, pour autant, il aurait été souhaitable d'en adopter les réflexes dès le matin, pour mieux :

- 1- Évaluer les dégâts et conséquences
- 2- Alerter les services d'Enedis des dégâts visibles, services de bus, collecte OM
- 3- Mobiliser élus et agents
- 4- Mettre en sécurité
- 5- Ravitailler et évaluer les risques liés à la coupure électrique prolongée. Recenser les riverains privés d'électricité.
- 6- Renseigner les autorités
- 7- Communiquer et aller à la rencontre des habitants

Le manque de personnel (arrêts maladie), les disponibilités limitées du matériel (tronçonneuses, bennes, panneaux routiers, groupe électrogène) ont rendu la réaction difficile. Il sera nécessaire de réévaluer les risques courants inhérents à la commune et adapter le matériel en conséquence.

## Tempête Nils – les dégâts pour la commune

### Bâtiments

Salle des fêtes : toiture et mur pignon.

Dojo – tennis : défaut électrique



Page 14

Conseil municipal | 17 février 2026

## Tempête Nils – les dégâts pour la commune



Page 15

Conseil municipal | 17 février 2026

## Tempête Nils – les dégâts pour la commune

### Patrimoine végétal

Une vingtaine d'arbres dont certains remarquables et centenaires ont été abattus par la tempête.



Page 16

Conseil municipal | 17 février 2026

### Retrait des terrains communaux du périmètre de chasse

Par délibération du 23 septembre 2025, le Conseil municipal a mandaté le maire pour procéder au retrait des parcelles communales de l'ACCA en vertu de l'article L.422-10-5° (conviction personnelle, ce qui est très différent du motif cynégétique).

M. le maire a écrit en courrier recommandé avec accusé de réception au Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne pour demander le retrait des parcelles communales de l'ACCA. Le courrier a été reçu le 26 novembre.

- Liste des parcelles communales faisant partie intégrante de l'ACCA ou non
- Plans cadastraux
- Titres de propriété
- Pièce d'identité du mandant, délibération de compétences générales, carte d'élu

La délibération du Conseil municipal a fait l'objet d'un examen par le Contrôle de légalité de la Préfecture, pendant une durée de 2 mois.

### Décision

Le 26 janvier 2026, le Contrôle de légalité ayant confirmé le caractère légal de la délibération, le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne, a écrit à la commune et conformément au Décret n° 2019-1432 du 23 décembre 2019 relatif aux missions de service public des Fédérations Départementales des Chasseurs et Associations Communales de Chasse Agréées, il a transmis la décision fédérale faisant état du retrait du droit de chasse par convictions personnelles de l'ACCA de LHERM en faveur de la commune.

Le retrait des parcelles désignées dans la décision prendra effet à compter de l'échéance quinquennale de l'Association Communale de Chasse Agréée de LHERM : le 11 janvier 2028.

LHERM est la première commune de France à demander le retrait de ses parcelles communales d'une ACCA en vertu de l'article L.422-10-5° (conviction personnelle).

Les battues administratives ayant pour objet la « régulation » des populations abondantes de gibier ou d'espèces considérées nuisibles restent possibles.

M. le Maire précise qu'en date de ce Conseil municipal, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne, n'a toujours pas publié l'arrêté de décision faisant état du retrait des terrains communaux du périmètre de chasse sur le Répertoire des Actes Officiel comme le prévoit la loi. Les Fédérations départemen-

tales des chasseurs sont tenus d'informer le grand public de leurs décisions via un "répertoire des actes officiels" qui doivent être mise à la disposition du grand public sur le site internet de la Fédération.

<https://www.chasse-nature-occitanie.fr/haute-garonne/ma-fede/actes-officiels.php>

## **PROCHAINES RÉUNIONS**

Prochain Conseil Municipal

20/03/2026 – **Installation du nouveau conseil municipal**

02/04/2026 – **Compte Financier Unique et Débat d'orientation Budgétaire**

14/04/2026 – **Budget Primitif 2026**

Prochain Bureau Communautaire

19/02/2026 **Maison des Pyrénées - Le Fousseret**

Prochain Conseil Communautaire

05/03/2026 – **Maison du Touch – Rieumes** 19h00

09/04/2026 – **Salle des fêtes - Cazères** – 19h00

Installation du nouveau conseil communautaire et élection du Président

23/04/2026 – **Maison des Pyrénées - Le Fousseret** –19h00

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21H

M. le Maire prend la parole puisqu'il s'agit du dernier conseil municipal du mandat et s'adresse aux élus de la minorité municipale présents ce soir-là :

« Je souhaite vous faire part de mon ressenti après 6 années de gestion communale. Le début du mandat s'est déroulé avec une tension importante entre majorité et minorité, en raison d'une campagne électorale particulièrement disputée, dans un contexte sanitaire inédit. Pour les raisons que nous connaissons tous et qui ont déjà été évoquées dans les précédentes séances, nos relations en début de mandat ont été difficiles. Aujourd'hui, les affaires ayant été soldées, les tensions sont apaisées et je voudrais toutes et tous vous remercier. Nous avons pris le temps de mieux nous connaître et nous apprécier. Je vous remercie de votre présence assidue, et en particulier celle de M. René SABATHIÉ qui a toujours été présents en Conseil communautaire, à Rieumes, le Fousseret ou Cazères, pour défendre les intérêts de la commune, n'hésitant pas à prendre des positions claires chaque fois que cela s'imposait.

Votre présence ce soir encore atteste de votre assiduité. Je voulais vous remercier chaleureusement.

A titre personnel, je voudrais vous assurer que les tensions du passé sont restées dans le passé.

Et pour conclure ce soir, je suis ravi de vous proposer que nous partagions ensemble un repas qui sera servi tout à l'heure, accompagné de vin du Somontano, qui m'a été offert par mon collègue, Javier SOLINAS, maire de Binaiced-Valcarca commune avec laquelle nous sommes jumelés, lors de mon dernier déplacement dans cette charmante commune d'Aragon.

Merci à tous pour votre implication et nos débats, pour l'intérêt général. »

### **Interventions parmi les citoyens présents à cette séance publique**

M. FONTANIÉ, victime de la coupure prolongée d'électricité sur plusieurs jours durant la tempête Nils, souhaite intervenir dans un esprit constructif afin d'améliorer la gestion d'une éventuelle future tempête.

« En préambule, je souhaite vous dire que mon intervention se fera dans un esprit constructif et non pas avec une posture vindicative comme quelqu'un qui viendrait régler des comptes, ceci d'autant plus que je m'adresse à des bénévoles qui s'investissent dans la gestion de la commune, alors que moi je n'ai jamais eu cette intention et cet engagement. Je souhaite juste, en tant que citoyen, que si une autre tempête touche à nouveau des habitants de la commune, on puisse améliorer la gestion de la crise.

Le jeudi 12 février à 3h06 du matin, deux chênes situés en bordure du chemin de La Pielles sont tombés sur le réseau basse tension entraînant la suspension de la fourniture d'électricité de 18 habitations.

Jeudi 12 février, en matinée, j'appelle la Mairie et l'assistante me confirme qu'Enedis avait été informé de la chute des arbres, Chemin de La Pielles. La deuxième information de Monsieur le Maire confirme l'intervention avant la fin du week-end.

Les journées sont longues sans lumière, les volets roulants électriques fermés, sans chauffage, sans plaque électrique pour cuisiner, avec une réserve d'eau chaude refroidissant, plus des mesures à prendre pour les congélateurs.

Jeudi, vendredi, samedi, dimanche matin, rien ne se passe.

Dimanche matin vers 11h00 je contacte Enedis qui me confirme que dans leur système la chute des arbres est bien enregistrée mais personne n'est signalé sans électricité.

Je comprends avec les explications du technicien d'Enedis que c'est le signalement d'un abonné victime d'une coupure d'électricité qui déclenche les travaux après la mise en place sur les écrans d'un triangle rouge qui informe les services travaux d'un dysfonctionnement de la livraison de l'énergie électrique. Et il n'y avait pas de triangle rouge sur le lieu concerné.

A partir de cet événement, nous nous sommes trouvés dans le répondeur indiquant l'ordre des travaux alors qu'avant nous n'y étions pas.

Le dimanche après-midi, Enedis a envoyé une entreprise pour débarrasser le chêne en travers de la route, j'étais présent, et l'agent Enedis m'a confirmé une intervention lundi dans la journée.

L'énergie électrique est revenue à 19h30 à la satisfaction générale après une coupure de 112 h.

Ce chiffre est important à noter, vous le verrez par la suite.

Quelles conclusions devons-nous tirer de cet événement :

- 1 – Dès l'interruption de la livraison de l'énergie électrique, les usagers doivent informer la mairie.
- 2 – Le maire, par ses canaux privilégiés, doit informer Enedis.
- 3 – La mairie doit demander aux usagers concernés de contacter Enedis au 09 72 67 50 31 en leur précisant d'aller jusqu'au bout des questions du répondeur afin d'être mis en contact avec un agent Enedis en charge de la gestion des problèmes.
- 4 – Si la coupure doit durer plusieurs jours, il semble important que des élus (CCAS notamment) ou des agents de la mairie se rendent sur site pour identifier des situations critiques éventuelles (personnes âgées, enfants en bas âge, personnes malades avec besoin d'électricité pour une assistance éventuelle).

On pourrait mettre en place, avec des moyens comme Panneau Pocket, des actions de solidarité pour mutualiser des congélateurs libres afin que les habitants concernés trouvent des solutions.

Certains avec qui j'ai discuté ont tout jeté. J'en connais qui allaient dans leur voiture pour se réchauffer. J'ai pu constater la température chez moi, il faisait 12 degrés.

Un peu de bienveillance et de solidarité ça peut réchauffer un minimum même si ça ne fait pas revenir l'électricité.

Sur les 18 maisons, il y a des nouveaux Lhermois, des gens qui n'ont aucun contact avec le voisinage et que l'on voit peu.

Après le passage des dernières tempêtes sur l'Hexagone, de nombreux foyers ont été privés d'électricité. Mais saviez-vous qu'une coupure de plus de 5h vous donner droit à une indemnisation ?

La tempête Ciaran a provoqué de nombreux dégâts début novembre, sur tout le littoral Atlantique du pays. De nombreux foyers ont également subi des coupures de courant, parfois pendant plusieurs jours.

Or depuis 2021, la réglementation prévoit une indemnisation forfaitaire en cas de coupure d'électricité longue (d'une durée supérieure à 5 heures) due à une défaillance imputable au réseau public de distribution géré par le gestionnaire des réseaux de distribution (Enedis), y compris lors d'événements exceptionnels comme les tempêtes.

Le remboursement ne peut pas excéder 40 tranches de 5 heures et son montant dépend de la puissance à laquelle vous avez souscrit votre abonnement. Pour un abonnement inférieur ou égal à 36 kVA, l'indemnisation sera à hauteur de 2 euros HT par kVA par tranches de 5 heures de coupure. Au-delà de 36 kVA, l'indemnisation passe à 3,50 euros HT.

Enedis verse directement l'indemnisation à votre fournisseur, qui la déduira de votre prochaine facture.

La coupure a été de 112 h.  $112/5 = 22$ . Un abonné qui a un abonnement de 12 kVA peut prétendre à une indemnisation TTC de 633,60 €.

Pour cela, il est préférable de déposer une réclamation chez ENEDIS qui vous répond avec un numéro de dossier dont l'abonné pourra faire le suivi.

Il me semble nécessaire d'informer les Lhermois concernés avec pour certains, peut-être faire une assistance informatique. Il existe aussi des procédures pour qu'ENEDIS participe aux dégâts causés par la coupure, notamment pour les marchandises présentes dans les congélateurs. Voilà une action que la Mairie pourrait mettre en œuvre rapidement.

Enfin, pour terminer, je vous ai envoyé un message, Monsieur Le Maire, pour vous informer que j'avais rencontré votre responsable technique, j'étais avec mon épouse qui pourra témoigner, et je l'ai informé que l'intervention d'ENEDIS était en cours, et vu votre souci pour les cars de ramassage du matin, ce serait bien de mettre un panneau route barrée, un à l'embranchement du chemin français à La Pielles, l'autre peut-être à l'impasse Larrieu. Ce monsieur m'a répondu qu'il suffisait de remettre le câble en place et enclencher le disjoncteur, et que cela prendrait 30 mn.

Enedis est arrivé aux alentours de 14h30, j'étais sur place, les travaux se sont terminés à 19h30 soit 5h00.

Je vous ai écrit que je n'avais pas apprécié les réponses du responsable des services techniques.

Ce que je peux vous dire c'est que beaucoup de personnes ont dû faire marche arrière, et je crois même qu'il y en a autour de cette table.

Je vous informe également que la fibre optique qui va vers La Pielles touche par terre et qu'il devra sûrement s'occuper de contacter les services concernés afin que La Pielles ne soit pas coupée du reste du monde.

Je vous remercie pour votre écoute. »

M. le maire indique qu'il partage l'essentiel des propos de M. FONTANIÉ, qu'il a noté des lacunes dans la réponse qui a pu être apportée aux habitants. Il indique que le maire et les adjoints doivent se mobiliser sans délai dans de telles circonstances, et donner priorité à la résolution de la crise, y compris au détriment de leur activité professionnelle.

Il reconnaît qu'un porte-à-porte aurait dû être engagé pour identifier chaque habitation privée d'électricité pour établir une liste précise et garder un contact avec les riverains afin de les informer. M. le Maire rappelle qu'il est difficile d'identifier les riverains privés d'électricité sans aller taper à chaque porte, les plans dont dispose la commune n'étant pas suffisants. Cependant, M. le Maire précise qu'il a personnellement eu de nombreux contacts

avec Enedis (interlocuteur collectivité, cellule de crise Enedis, service interventions, etc...), pour faire en sorte que la coupure réseau côté secteur La Pierre soit prise en considération au plus tôt, le matin de la tempête, le vendredi puis à nouveau le dimanche, veille de la réparation. Le non signalement de la coupure du quartier La Pierre a été la principale cause des difficultés rencontrées, alors même qu'au petit matin après la tempête ce sont les équipes Enedis qui avait demandé à la commune de surseoir à l'intervention sur l'arbre en raison des risques électriques. Dans ces conditions, comment imaginer qu'Enedis puisse avoir oublié ces dégâts alors même qu'ils étaient informés immédiatement après le passage de la tempête mais dans l'impossibilité d'agir faute de nacelles et d'équipes disponibles ?

L'ampleur du territoire impacté par la tempête, n'a pas permis à Enedis de se déployer sur tous les secteurs, et certains ont malheureusement été victimes d'une bien plus longue coupure du réseau.

Enfin, M. le maire précise que la commune ne dispose pas de groupes électrogènes permettant de secourir autant de foyers privés d'électricité.

M. le maire indique à M. FONTANIÉ, que les lacunes identifiées feront l'objet d'une adaptation du plan communal de sauvegarde.

Les riverains du projet « le portail » se questionnent sur l'évolution de ce dossier. M. le Maire informe que le dialogue avec le porteur de projet se poursuit. Ceci d'autant plus que l'étude de circulation a révélé les difficultés d'accès à la parcelle et de circulation sur l'avenue de Versailles.

M. le Maire a indiqué que son avis sur ce projet n'a pas évolué depuis le dernier conseil municipal et qu'il reste défavorable à l'aménagement proposé en raison de l'accès routier et de ses conséquences en un lieu particulièrement source d'embouteillages aux heures de pointes. Ce projet devra donc être remanié par le promoteur.

Fin des interventions orales du public présent.

**Le secrétaire de séance,**  
Brigitte BOYÉ



**M. le Maire,**  
Frédéric PASIAN

